

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5650

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition d'un terrain situé rue de la Poste et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition d'une parcelle de terrain nu de 631 mètres carrés appartenant à la commune de Genay, située sur le territoire de cette dernière rue de la Poste et cadastrée sous le numéro 546 de la section A1.

Cette parcelle a été nécessaire à la création de la voie précitée et en constitue le terrain d'assiette.

Aux termes du compromis qui a été établi, la commune de Genay céderait la parcelle en cause gracieusement ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, estimés à 3000 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,